Nations Unies A/77/677

Assemblée générale

Distr. générale
27 décembre 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Points 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 24 et 128 de l'ordre du jour

Questions de politique macroéconomique

Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement

Développement durable

Mondialisation et interdépendance

Groupes de pays en situation particulière

Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

Activités opérationnelles de développement

Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition

Santé mondiale et politique étrangère

Lettre datée du 20 décembre 2022, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le document final de la Conférence ministérielle du Groupe des 77 organisée sur le thème « Atteindre les objectifs de développement durable : relever les défis actuels et renforcer la résilience face aux crises futures », qui s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, les 15 et 16 décembre 2022.

Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 24 et 128 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
Président du Groupe des 77
(*Signé*) Munir **Akram**

22-29358 (F) 030123 090123

Merci de recycler

Annexe à la lettre datée du 20 décembre 2022 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Document final de la Conférence ministérielle du Groupe des 77, tenue à New York les 15 et 16 décembre 2022

1. Nous, Ministres des affaires étrangères des États membres du Groupe des 77 et de la Chine, nous sommes réunis, à titre exceptionnel, les 15 et 16 décembre 2022, au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, à l'occasion d'une conférence ministérielle du Groupe des 77 organisée sous la présidence du Pakistan sur le thème « Atteindre les objectifs de développement durable : relever les défis actuels et renforcer la résilience face aux crises futures », afin d'examiner les répercussions de la situation économique et politique internationale actuelle et les problèmes particuliers auxquels se heurtent les pays en développement sur les plans économique, social et environnemental. Les Ministres sont convenus que des mesures immédiates et des mesures à long terme étaient nécessaires pour que les pays en développement se relèvent des multiples crises actuelles et atteignent les objectifs de développement durable au cours de la dernière décennie d'action, afin que personne ni aucun pays ne soit laissé de côté.

2. Les Ministres ont réaffirmé les déclarations ministérielles adoptées aux réunions annuelles des Ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 et de la Chine, notamment la déclaration ministérielle récemment adoptée à sa 46e réunion annuelle, le 23 septembre 2022, principales sources des positions arrêtées par le Groupe concernant toute une série de questions d'intérêt crucial pour lui. Ils ont pris note des diverses manifestations et sommets importants qui seront organisés en 2023.

3. Les Ministres ont fait observer que les temps étaient difficiles, en particulier pour les pays en développement, qui ont été touchés de manière disproportionnée par les effets délétères persistants de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les tensions géopolitiques, les conflits, les mesures coercitives unilatérales et les multiples crises actuelles, notamment la crise économique et financière, la pression accrue sur les denrées alimentaires, l'énergie, les déplacements de population, la fragilité des perspectives économiques mondiales, la volatilité des marchés, l'inflation, le resserrement monétaire, la croissance du surendettement et les effets néfastes des changements climatiques, de la perte de biodiversité et de la pollution.

4. Les Ministres ont souligné que, bien que les pays en développement financent déjà dans une large mesure leur développement au moyen de leurs ressources nationales, les problèmes mondiaux auxquels ils se heurtent actuellement, qui ont pris des proportions considérables, ne peuvent être réglés de manière adéquate que par le recours à un multilatéralisme efficace et digne de ce nom, la coopération internationale, la solidarité et le respect des obligations, soutenus par la volonté politique et les ressources de la communauté internationale, en particulier celles des pays développés partenaires.

5. Les Ministres ont souligné également que l'enchevêtrement des crises a dressé des obstacles supplémentaires à l'élimination de la pauvreté, à la réalisation de la sécurité alimentaire et de l'égalité des genres, à la promotion de la connectivité des infrastructures, à l'accès aux vaccins, à l'énergie, à l'éducation, aux soins de santé, à l'accès aux financements concessionnels, au développement de l'économie numérique et à d'autres besoins de développement. Ces crises ont également eu pour effet d'augmenter le coût de la vie et d'annuler les progrès réalisés en matière de développement depuis au moins une décennie, de saper les efforts faits pour atteindre les objectifs de développement durable dans les pays en développement, entravant

ainsi le développement à tous les niveaux, en particulier celui des pays les plus vulnérables, et ont mis en évidence l'inadéquation de l'appui international au développement.

6. Pour surmonter ces crises en cascade, rétablir une croissance économique soutenue et inclusive, mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et atteindre les objectifs qui y sont énoncés, les Ministres sont convenus qu'il importait de prendre une série de mesures d'urgence visant à donner la priorité au développement durable et favoriser simultanément les changements structurels afin de bâtir un système économique et financier international juste, équitable et inclusif.

7. Les Ministres sont convenus que les mesures d'urgence devaient être agiles, orientées vers l'action, associer véritablement tous les pays en développement et englober notamment les domaines suivants :

a) **Premièrement**, étant donné l'extrême détresse économique provoquée par les crises mondiales actuelles, la fourniture, par les pays développés et les banques multilatérales de développement, d'un soutien technique et financier urgent aux pays en développement, y compris une augmentation de l'aide publique au développement et des financements à des conditions concessionnelles ; le financement, l'allégement, la restructuration ou la gestion saine de la dette, selon le cas, ainsi que les échanges et les rachats de dettes ; le réacheminement volontaire des droits de tirage spéciaux inutilisés vers les pays en développement et une nouvelle allocation de droits de tirage spéciaux ; l'opérationnalisation, par le Fonds monétaire international, du guichet d'aide d'urgence pour l'alimentation et l'énergie, avec un financement à des conditions concessionnelles à long terme pour tous les pays en développement ; l'appel en faveur d'un cadre de gestion de la dette plus complet, plus inclusif et plus efficace a été renouvelé, sachant qu'il faut faire davantage pour répondre aux besoins des pays qui ne bénéficient pas des initiatives et des cadres existants, notamment les pays à revenu intermédiaire, avec la participation de tous les créanciers, et le Fonds monétaire international a été invité à envisager de suspendre les majorations des taux d'intérêt pendant au moins deux ans, comme l'a recommandé le Groupe d'intervention mondiale face aux crises alimentaire, énergétique et financière.

b) **Deuxièmement**, des mesures immédiates prises par la communauté internationale pour soutenir les pays en développement, y compris un financement concessionnel élargi et son déploiement là où il est le plus nécessaire. Dans ce contexte, les Ministres se sont félicités que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ait proposé un plan de relance des objectifs de développement durable pour les pays les plus en difficulté et les plus vulnérables. Ils ont également appelé à une recapitalisation rapide et importante des banques multilatérales de développement afin de répondre aux besoins financiers considérables des pays en développement.

c) **Troisièmement**, soutenir les activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Fonds international de développement agricole et du Programme alimentaire mondial, notamment la fourniture de denrées alimentaires d'urgence à plus de 250 millions de personnes en détresse alimentaire ; prendre des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris le niveau des réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires ; promouvoir des systèmes de production alimentaire durables et adopter des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production ; doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des communautés locales, des exploitants familiaux,

des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, selon qu'il convient, ainsi que l'accès aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles ; veiller à ce que les pays développés apportent un soutien technique et financier aux pays importateurs de denrées alimentaires, en particulier à ceux qui ne remplissent pas les conditions pour bénéficier du guichet « choc alimentaire » du Fonds monétaire international et aux pays en développement importateurs nets de produits alimentaires ; aider les pays en développement à renforcer leurs capacités de production et de stockage des produits alimentaires et de réduction des pertes alimentaires ; appuyer la coopération dans le domaine des sciences, des techniques et de l'innovation agricoles et assouplir les restrictions relatives aux échanges de haute technologie.

d) **Quatrièmement**, assurer la disponibilité de l'énergie pour les pays en développement, tout en sachant que l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable est indispensable pour le développement et que des efforts collectifs sont nécessaires pour éliminer la pauvreté énergétique ; veiller à ce qu'une approche inclusive soit adoptée pour remédier aux effets disproportionnés de la pauvreté énergétique et favoriser la transition énergétique des pays en développement, en particulier des plus vulnérables, en tenant compte de leur situation et de leurs priorités nationales.

e) **Cinquièmement**, les Ministres ont rejeté une fois de plus catégoriquement l'imposition de lois et de règlements d'application extraterritoriale et toute mesure économique coercitive, y compris les sanctions unilatérales, visant des pays en développement, et réaffirmé l'impérieuse nécessité d'y mettre immédiatement fin. Ils ont souligné que, outre qu'elles remettaient en cause les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, ces mesures menaçaient sérieusement le libre exercice du commerce et la liberté d'investissement. Ils ont donc engagé la communauté internationale à adopter d'urgence des mesures efficaces pour mettre fin au recours à des mesures économiques coercitives unilatérales contre des pays en développement.

f) **Sixièmement**, les Ministres ont pris acte de la contribution positive des migrants au développement durable des pays d'origine et de destination ; ils ont encouragés les États Membres à redoubler d'efforts pour réduire le coût de transaction moyen des envois de fonds des travailleurs migrants de 6,3 % du montant transféré au cours du troisième trimestre de 2021 à moins de 3 % d'ici à 2030, notamment en adoptant des solutions numériques pour des envois de fonds plus rapides, plus sûrs et moins chers, en favorisant l'inclusion numérique et financière et en accélérant l'accès des migrants à des comptes de transaction.

g) **Septièmement**, garantir la disponibilité universelle des moyens de traitement et de diagnostic de la COVID-19 et d'autres outils de santé, vaccins et traitements ; considérer qu'il faut faire des vaccins des biens publics mondiaux afin de contribuer à vaincre la pandémie de COVID-19 dans le monde entier ; étendre leur production à différents lieux, en particulier dans les pays en développement, notamment en tirant le meilleur parti des flexibilités qu'offrent les Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et le Groupement d'accès aux technologies contre la COVID-19 (C-TAP) de l'Organisation mondiale de la Santé, en tenant compte de la décision relative à l'Accord sur les ADPIC adoptée à la douzième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, sachant que les membres de cette organisation décideront s'il faut élargir la portée de la décision ministérielle aux moyens diagnostiques et thérapeutiques relatifs à la COVID-19 pour mettre fin résolument à la pandémie ; bâtir des systèmes de santé robustes et résilients afin d'améliorer la prévention, la préparation et la riposte face

aux pandémies et de contribuer à la mise en place de la couverture sanitaire universelle.

h) **Huitièmement**, mettre en œuvre intégralement le programme de lutte contre les changements climatiques, dans le respect des principes de l'équité et des responsabilités communes mais différenciées et en tenant compte des capacités des uns et des autres. Les Ministres ont exprimé leur vive préoccupation quant au fait que l'objectif fixé par les pays développés de mobiliser ensemble, à l'échéance 2020, 100 milliards de dollars des États-Unis par an n'est pas encore atteint. Ils ont demandé aux pays développés de respecter pleinement cet objectif en mobilisant d'urgence au moins 100 milliards de dollars des États-Unis par an jusqu'en 2025 et souligné qu'un nouvel objectif commun chiffré de financement de l'action climatique, d'un montant au moins égal à 100 milliards de dollars des États-Unis par an devrait être fixé avant 2025. Ils ont déclaré être toujours préoccupés par le fait que les ressources financières actuellement consacrées à l'adaptation restaient insuffisantes et invité instamment les pays développés à verser d'ici à 2025 un montant total au moins deux fois supérieur à ce qu'ils consacraient à cette fin en 2019, l'objectif étant de parvenir à un équilibre entre le financement de l'adaptation aux changements et celui de l'atténuation de leurs effets dans le cadre de la fourniture de ressources financières accrues. Ils ont demandé un plan de mise en œuvre à part entière dans lequel serait énoncée la manière dont les pays développés appliquent la décision cruciale consistant à doubler le financement de l'adaptation d'ici à 2025. Ils ont souligné que les pays développés devaient continuer de montrer la voie en se fixant des objectifs de réduction des émissions en chiffres absolus à l'échelle de l'économie, parvenir au plafonnement mondial des émissions de gaz à effet de serre dans les meilleurs délais et réduire à zéro les émissions d'ici à la moitié du siècle environ. Ils ont accueilli avec satisfaction la tenue à Charm el-Cheikh (Égypte) de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et demandé vivement que les décisions qui y ont été prises, y compris le Plan d'action de Charm el-Cheikh, soient intégralement appliquées.

i) **Neuvièmement**, fournir des ressources supplémentaires, prévisibles et suffisantes pour aider les pays en développement qui sont particulièrement exposés aux effets néfastes des changements climatiques à faire face aux pertes et aux préjudices économiques et non économiques associés à ces effets ; appliquer les nouvelles modalités de financement visant à aider les pays en développement qui sont particulièrement exposés aux effets néfastes des changements climatiques et créer un fonds d'intervention pour les pertes et préjudices qui servirait notamment à remédier aux pertes et aux préjudices en suivant les recommandations d'un comité de transition qui devraient être adoptées à la COP28/CMA5.

j) **Dixièmement**, promouvoir d'urgence les transferts de technologies et le renforcement des capacités, ainsi que la coopération technique et scientifique entre pays développés et pays en développement afin de favoriser le développement durable dans ses trois dimensions et la mise en œuvre intégrale du Programme 2030.

8. Les Ministres sont également convenus qu'en complément des mesures d'urgence, des mesures de réforme systémique et structurelle du système économique international s'imposaient pour mettre fin à l'iniquité et à l'inégalité entre États et à l'intérieur des États et atteindre les objectifs de développement durable. Ces mesures devraient notamment comprendre les suivantes :

a) **Premièrement**, il est essentiel de réformer l'architecture financière internationale afin de favoriser une plus large participation des pays en développement et de leur donner davantage voix au chapitre en ce qui concerne la prise de décisions économiques internationales, la définition de normes en la matière et la gouvernance économique mondiale. Pour cela, il faut poursuivre la réforme de

la gouvernance des institutions financières internationales, surtout du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, afin de donner aux pays en développement plus de moyens de se faire entendre, améliorer l'architecture mondiale de la dette souveraine en faisant véritablement participer les pays en développement, arrêter des critères autres que le produit intérieur brut pour déterminer qui a le droit d'accès aux financements à des conditions concessionnelles, mettre en place des plateformes inclusives et efficaces afin d'élaborer et d'examiner les règles fiscales internationales à l'ONU, rationaliser le rôle des agences de notation ; encourager les pays d'origine des flux de capitaux à recourir à des combinaisons appropriées de politiques macroéconomiques, macroprudentielles et réglementaires leur permettant d'éviter un effet de levier excessif et les retombées internationales importantes associées à l'instabilité des flux de capitaux sur les marchés financiers mondiaux.

b) **Deuxièmement**, pour faciliter le passage rapide à une économie mondiale durable et dynamique qui offre une marge de manœuvre budgétaire et permette aux pays en développement de renforcer leur résilience face aux chocs futurs, il faut absolument mobiliser, avec le soutien essentiel des partenaires, des investissements annuels importants dans les infrastructures durables (énergie, transport, logement, industrie, agriculture). En plus de leur donner accès à des financements publics et privés, il faut aider les pays en développement à se constituer une réserve de projets viables, notamment en réduisant les risques associés aux investissements grâce à des outils tels que les financements mixtes, les investissements de première perte et d'autres garanties et instruments innovants, notamment les obligations vertes ou les obligations « développement durable ». Les Ministres se sont dits favorables aux discussions engagées concernant la création, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, d'un conseil d'orientation pour les infrastructures, qui serait chargé de promouvoir des investissements durables de qualité dans les infrastructures.

c) **Troisièmement**, il conviendrait de poursuivre la réforme du système commercial international et de mettre en place des chaînes d'approvisionnement stables et durables afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable en favorisant une croissance induite par les exportations dans les pays en développement. À cette fin, il faudrait renforcer le traitement spécial et différencié pour les pays en développement en en faisant un principe multilatéral. Les Ministres se sont dits favorables à la promotion d'un accès préférentiel au commerce pour les pays en développement ainsi qu'à la poursuite des négociations de l'Organisation mondiale du commerce sur les subventions à la pêche et la réforme des règles du commerce agricole, l'objectif étant d'obtenir des résultats concrets et positifs à la treizième Conférence ministérielle. Il faudrait donner aux pays en développement une marge de manœuvre pour l'industrialisation, qui devrait être facilitée, entre autres, par le transfert de technologies, le renforcement des capacités et l'accès au financement. L'unilatéralisme et le protectionnisme, y compris la protection et les restrictions commerciales unilatérales, qui sont contraires aux accords de l'Organisation mondiale du commerce, doivent être rapidement éliminés, notamment le recours à des mesures économiques coercitives unilatérales contre des pays en développement.

d) **Quatrièmement**, il conviendrait d'envisager un cadre technologique international, y compris un pacte numérique mondial, aligné sur les objectifs de développement durable. Ce cadre devrait prévoir de donner aux pays en développement un accès préférentiel aux technologies de pointe dont ils ont besoin pour développer leurs capacités de production et de mettre fin aux restrictions discriminatoires afin de bâtir une société de l'information inclusive, centrée sur l'humain et orientée vers le développement. Il devrait également prévoir d'axer la recherche et le développement mondiaux sur les découvertes scientifiques qui ont un lien avec les 17 objectifs de développement durable. Parallèlement, il est vital

d'envisager et d'adopter un cadre international équitable pour les technologies de l'information, dans le respect des obligations internationales et nationales existantes, afin de combler la fracture numérique et de permettre aux pays en développement de s'intégrer dans l'économie numérique mondiale de demain.

e) **Cinquièmement**, les Ministres ont souligné que l'eau était essentielle pour le développement durable et l'élimination de la pauvreté et de la faim, qu'elle était indispensable au développement humain, à la santé et au bien-être des êtres humains et qu'elle revêtait une importance vitale pour la réalisation des objectifs de développement durable et d'autres objectifs connexes relevant des domaines social, environnemental et économique. Ils attendaient avec intérêt la tenue en 2023 de la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028).

f) **Sixièmement**, les Ministres ont demandé à toutes les parties à la Convention sur la diversité biologique, aux entités des Nations Unies et à toutes les autres parties prenantes de continuer à prendre activement part aux négociations sur un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 qui soit ambitieux, équilibré, concret, efficace, solide et transformateur et de veiller à en assurer la mise une œuvre rapide, inclusive et effective et souligné à cet égard qu'il était essentiel, pour que le cadre soit un succès, que les pays développés fournissent, en temps voulu et conformément aux dispositions de la Convention, suffisamment de moyens nouveaux, supplémentaires, adaptés, prévisibles et facilement accessibles aux pays en développement pour qu'ils puissent le mettre en œuvre, y compris des ressources financières, un renforcement des capacités et des ressources à des fins de développement, de gestion du savoir, de coopération scientifique et technique et de transfert de technologies, et que soient envisagées de nouvelles pistes de financement tout en veillant à la pleine application des articles 20 et 21 de la Convention.

g) **Septièmement**, les Ministres ont également invité toutes les parties prenantes à faire partager leurs connaissances et leur expérience, notamment les approches locales, afin d'intensifier les efforts faits pour éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions au moyen de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.